

## **AVIS D'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

### **Section I : AUTORITE GESTIONNAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Nom : Mairie de Cannes

Adresse : Hôtel de Ville, 1 place Bernard Cornut Gentile, CS 30140, 06414 Cannes Cedex.

Contacts :

Annabelle Alberti, Chef du Pôle Juridique et Manifestations - Direction Mer et Littoral : 04 97 06 46 90 / annabelle.alberti@ville-cannes.fr

Marie-Gaëlle Henry, Juriste au sein du Pôle Juridique et Manifestations - Direction Mer et Littoral : 04 97 06 45 06 / marie-gaelle.henry@ville-cannes.fr.

### **I) PROCÉDURE**

Un avis de publicité a été publié le 17 février 2025 dans les pages d'annonces légales du journal Nice Matin ainsi que sur le site internet de la Ville de Cannes aux fins d'attribution d'un emplacement relevant du domaine public communal par convention d'occupation précaire et révocable (article L. 2122-1-1 du CG3P).

### **Section II : OBJET**

#### **II.1) INTITULE :**

Avis d'attribution pour l'occupation temporaire et précaire d'une dépendance du domaine public communal située sur le boulevard du Midi Louise Moreau en vue de l'installation et de l'exploitation d'un kiosque saisonnier.

#### **II.2) DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'OCCUPATION**

La convention a pour objet l'occupation et l'exploitation du kiosque alimentaire n°32 situé sur une dépendance du boulevard du Midi Louise Moreau.

#### **II.3) MONTANT DE LA REDEVANCE**

Part fixe : d'un montant mensuel de 450,00 € T.T.C, elle est due pour la période d'exploitation effective du kiosque.

Cette part fixe est automatiquement révisée chaque année par délibération du Conseil municipal de la Mairie de Cannes.

Part variable : elle est égale à un pourcentage sur le chiffre d'affaires H.T. de l'exercice considéré apparaissant dans le compte rendu financier annuel du local occupé. Le pourcentage proposé par le candidat est progressif et est fixé à 1 % en 2026 et augmente de 0,5 % par an, jusqu'à atteindre 4 % en 2032, et jusqu'à la fin du contrat.

#### **II.4) LIEU D'EXECUTION**

L'emplacement se situe boulevard du Midi Louise Moreau.

#### **II.5) DUREE D'EXECUTION**

La présente convention est consentie à titre précaire et révocable, sans renouvellement, à compter du 21 avril 2026, pour se terminer le 30 novembre 2037.

## **II. 6) CRITERES D'ATTRIBUTION**

Le choix du candidat repose sur une appréciation globale de la qualité du projet d'exploitation proposé, de sa viabilité économique et financière, de l'adéquation de l'expérience professionnelle du candidat avec l'activité envisagée, ainsi que de la prise en compte des enjeux de développement durable.

Cette analyse reprend les critères initialement définis au règlement de consultation, pondérés sur 100 points, à savoir la qualité du projet d'exploitation et les conditions financières (30 points chacun), ainsi que l'expérience professionnelle et les démarches environnementales (20 points chacun).

## **Section III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

### **III.1) PUBLICATION(S) ANTERIEURE(S) RELATIVES A LA PRESENTE PROCEDURE**

Avis de publicité publié le 17 février 2025 sur le site internet de la Ville de Cannes et dans le journal Nice Matin du 17 février 2025.

## **Section IV : ATTRIBUTION**

### **IV.1) DATE D'ATTRIBUTION DE LA CONVENTION**

Le 21 avril 2026.

### **IV.2) INFORMATIONS SUR LES OFFRES**

Nombre d'offres reçues : 4

### **IV. 3) NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE**

EURL « Thalya », dont le siège social est à Cannes (06150) boulevard du Midi Louise Moreau et représentée par Samantha Gullung.

## **Section V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **V.1) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Date de conclusion de la convention : le 21 avril 2026.

La convention est consultable à la Direction Mer et Littoral – Service Juridique Maritime sur rendez-vous.

### **V.2) PROCÉDURES DE RECOURS**

#### **V.2.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Nice 18 avenue des Fleurs CS 61039 06050 Nice Cedex 1 Téléphone : 04 89 97 86 00

#### **VI.2.2) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

Greffé du Tribunal Administratif de Nice 18 avenue des Fleurs CS 61039 06050 Nice Cedex 1  
Téléphone : 04 89 97 86 00 Courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr)

### **V.3) DATE DU PRÉSENT AVIS**

Le 29 mai 2026.